

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le cinq du mois d'octobre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 24 septembre 2015

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Elie SMITH, Véronique RUFIN, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

Absents excusés : Nadia CALLOT (arrivée à 19 h 45)
Christian FOURNAGE (arrivé à 21 h 05)
Marie-Claude MICHEL
Vanessa SZUBA
Guillaume GARDON (Pouvoir Jeannine VAN LANDEGHEM).

Secrétaire de séance : Céline VERGEOT

La séance est ouverte à 19 heures 35.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons convié Madame RICHARD (Cabinet GEOGRAM) qui est chargée de nous assister pour l'élaboration du PLU.

Le PLU comprend un document intitulé le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**, qui traduit le projet communal dans le cadre de l'élaboration du PLU ; projet communal établi en prenant en compte les besoins en matière de logements, d'équipements, d'activités économiques, agricoles et forestières dans un souci d'équilibre et de préservation des espaces naturels présentant un intérêt et d'aménagement durable.

Le sujet principal mis à l'ordre du jour est le débat sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'en application des articles L 123-1, L 123-9 et L 123.18 du Code de l'Urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme. Ce débat porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) retenues pour l'ensemble de la Commune de NOGENT L'ARTAUD.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que le débat sur le PADD se tienne à huis clos.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une voix contre (P. CARQUIN) accepte le huis clos.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est débattu.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est débattu à huis clos.

Pour information, deux réunions publiques seront organisées, concernant le P.L.U.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le caractère confidentiel des débats qui ont eu lieu.

Nadia CALLOT arrive à 19 h 45.

Christian FOURNAGE arrive à 21 h 05.

Le huis clos est levé à 22 heures.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/08/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (V. RUFIN – JP GUILLON) décide d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 26/08/2015.

Demande de subvention au titre du F.D.S. – VC 14 (Fonds Départemental de Solidarité)

En date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal avait délibéré pour demander une subvention au titre du FDS, concernant les travaux sur la VC 14.

Le montant du projet de départ était de 471.715,20 € HT.

Le montant des travaux réalisés, suivant le deuxième projet, s'est élevé à 96.780,00 € HT.

La Commune étant subventionnée à hauteur de 33 %, le montant demandé s'élève à 31.937,40 € HT.

Les services du Conseil Départemental demandent au Conseil Municipal de délibérer sur les nouveaux montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander cette subvention.

Encaissement de chèque

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un enfant s'est rendu coupable volontairement de la détérioration d'un urinoir dans les sanitaires de l'Ecole Primaire des Brelandiers.

Un courrier recommandé a été adressé aux parents. L'assurance de l'enfant propose à la Commune un chèque d'un montant de 195,72 €, qui couvre le montant des dépenses occasionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de ce chèque.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

AE 62	238 m ²	1 bis rue de la Chenée
AE 263	143 m ²	Rue de la Chenée
AD 112	10 a 67 ca	21 Route de Rebais
AB 79	6 a 78 ca	1 Grande Rue

Informations diverses

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une visite de l'usine NOVABION est prévue le jeudi 14 octobre à 16 heures.

Concernant la maison située au 56, Grande Rue, une proposition pour un montant de 42.000,00 € a été faite à la Commune. L'annonce sera retirée du « Bon Coin ».

Madame le Maire souhaiterait avoir le sentiment des membres du Conseil Municipal concernant l'accueil des migrants.

Une annonce doit passer dans un journal d'annonces pour les jeunes médecins.

La salle de la Musique n'étant plus louée, la question suivante est posée : Est-ce qu'une salle moins grande et moins onéreuse que celle des Longs Prés peut être louée ?

Madame le Maire souhaite que la Commune loue le Foyer Rural.

Concernant les problèmes de sécurité à la « patte d'oie » un projet est en cours.

Madame le Maire évoque le problème des regroupements des Communautés de Communes et de la Loi NOTRE. Elle informe le Conseil Municipal qu'un vote va avoir lieu en Conseil Communautaire, et que le Conseil Municipal sera consulté avant le 15 décembre.

La séance est levée à 22 h 40.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.